

Compte-rendu Comité Social d'Administration Local du 08 avril 2026 (matin)



L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 22/09/2025 et 09/12/2025 (pour avis) ;
2. Exécution budgétaire 2025 et présentation du budget 2026 (pour information) ;
3. Actualité du chantier de la facturation électronique (pour information) ;
4. Point sur l'indisponibilité des applications Hélios et CDG-D en février 2026 (pour information) ;
5. Présentation du rapport d'activité 2025 de la DDFIP de la Somme (pour information) ;
- 6 Nouvelle organisation de la direction départementale (pour avis) ;
7. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;
8. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance).

Retrouvez ici notre déclaration liminaire :



Réponses aux déclarations liminaires :

Madame la présidente remercie l'ensemble des organisations syndicales après la lecture des liminaires.

Sur les effectifs de la fonction publique pris dans leur globalité, fonction publique hospitalière, territoriale et d'État, elle souligne que les effectifs sont sur série longue en croissance. S'agissant des ajustements à la baisse notamment dans la fonction publique d'État, ils seraient dus à des gains de productivité . **Dans cet argumentaire aucune mise en perspective n'est réalisée : investissement dans la recherche et le système éducatif pour répondre aux enjeux à venir, croissance et vieillissement de la population qui nécessitent de répondre à de nouveaux besoins. Non que nenni, le monde est regardé de manière étriquée, façon comptable, comme d'aucun pourrait le regarder depuis un trou de serrure.**

Sur l'évolution de la grille de lecture de la variation et de la comptabilisation des effectifs par période au sein de notre administration, il est mis en avant que cette méthodologie est de mise pour l'ensemble de l'appareil d'État. Il s'agissait donc d'harmoniser et d'étendre ces éléments méthodologiques à la DGFIP. **Problème, cette grille de lecture n'est pas transposée sur les périodes antérieures ce qui anéanti les éléments de comparaison et ne permet pas d'objectiver les pertes d'emplois. Le débat tourne court !**

Sur le budget, il est mis en avant un gros effort sur l'arsenal informatique, sécurité, fonctionnalité, ergonomie, performance des applicatifs ce qui selon Mme la présidente est source d'une amélioration de nos conditions de travail. En miroir, la perte de sens, la déshumanisation, la désincarnation des métiers, le travail de masse, les pertes en savoirs et compétences ne sont pas évoqués. Vous ferez bien un peu d'exercice pour lutter contre la sédentarité...

Sur la facturation électronique, le choix d'une centaine de partenaires agréés qui feront l'interface entre les acteurs économiques (entreprises, professions libérales, associations, micro-entrepreneurs...) et la DGFIP est plébiscité. Cela permettra de lutter contre la fraude fiscale et rendra les contrôles plus aisés et mieux

ciblés pour plus de justice fiscale. **Dont acte ! On attend avec impatience une réforme de la fiscalité du patrimoine (droits de successions, de donation, pacte Dutreil, holdings familiales...) ou bien encore sur la fiscalité des grandes firmes (régime mère-fille, contrôle des prix de transfert,...) Mais bon, il ne faudrait surtout pas effrayer les quidams très méritants. Bon tout compte fait... La justice fiscale attendra.**

S'agissant des données qui seront exploitées par ces partenaires privés agréés, les risques seraient circonscrits. **À voir. Il est relevé que c'est un choix politique, ces plates-formes partenaires auraient pu tout aussi bien faire l'objet d'une gouvernance publique sécurisée. Mais bon marchandisation quand tu nous tiens...**

Pour ce qui relève de l'augmentation du carburant, Mme la présidente informe que des consignes ont été passées pour faciliter autant que faire se peut le télétravail. Les ajustements indemnitaires attendront. Dans cette veine, les indus perçus par certains agents du fait des impérities de la DGFIP seront recouvrés jusqu'au dernier centime. On ne transige pas avec les deniers publics. Prière de ne pas sourire. Chacun est dans son rôle. Ces indus concernent dans la Somme 9 collègues.

Enfin quelques considérations et éléments de compréhension nous ont été livrés sur les désagréments récents de nos chères applicatifs, Hélios, Ficoba... On apprend de nos erreurs.

Approbation des procès-verbaux des réunions des 22/09/2025 et 09/12/2025 (pour avis) ;

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

Exécution budgétaire 2025 et présentation du budget 2026 (pour information)

Exécution de budgétaire 2025

La CGT Finances Publiques a relevé notamment que la **dotation globale de fonctionnement prenait en charge un abonnement d'entretiens de matériel du restaurant de Rollin** et s'est étonné que cet abonnement ne soit pas pris en charge par le secrétariat général des ministères économiques et financiers qui fait de la restauration collective une priorité nationale.

La CGT Finances Publiques a fait part du même étonnement concernant le **remplacement des compresseurs de chambres froides du restaurant de Rollin** ; ce financement est néanmoins compensé par l'octroi de crédit de paiement par le bureau RH-CVT de la DGFIP.

Dans la mesure où des collègues d'autres administrations d'État fréquentent le restaurant de Rollin, la CGT Finances Publiques de la Somme a interrogé la direction afin de savoir si les autres administrations apportaient leur participation à ces dépenses, question à laquelle la direction n'a pas été en mesure de répondre.

Concernant le financement des compresseurs de chambres froides, le président du CDAS qui siège également en CSAL a précisé que cette prise en charge faisait suite à un refus du secrétariat général des ministères économiques et financiers de financer cette dépense, dépense qui relève pourtant de son champ de compétence.... La CGT Finances Publiques en a pris bonne note et ne manquera pas de soulever cette carence du secrétariat général lors du prochain CDAS.

Concernant les frais de déplacements, ceux-ci sont passés de 352 725 € en 2024 à 258 074 € en 2025 ; une diminution liée nécessairement à un changement intervenu dans les conditions de travail en raison de l'application de nouvelles directives. La CGT Finances Publiques a souligné

l'importance d'en féliciter les collègues et l'attention portée aux changements qui pourraient être facteurs de dégradation des conditions de travail au nom d'économies budgétaires à tout prix. La CGT Finances Publiques invite les collègues à se manifester si tel était le cas.

En tout état de cause, la direction a fait savoir qu'elle avait pris toutes les mesures pour réaliser ces économies et qu'il ne devrait, a priori, ne pas en avoir de nouvelles.

Budget 2026 :

Les principaux projets retenus sont :

- le désamiantage et la rénovation du SGC ALBERT ;
- la sécurisation des halls d'accueil pour les sites d'Amiens Rollin et Abbeville dans la perspective du changement des centrales d'alarmes ;
- la rénovation des sanitaires de la TGAA sur le site de Rollin ;
- le remplacement de vitrage à l'immeuble Courbet ;
- la remplacement des portes de l'accueil au CDFIP Abbeville.

Actualité du chantier de la facturation électronique (pour information) ;

Suite à la Loi de Finances 2026 et après le report annoncé en 2023, une évolution du dispositif et un nouveau calendrier prévoient l'obligation pour toutes les entreprises d'être en capacité de recevoir des factures électroniques au 1er septembre 2026.

L'émission des factures électroniques et la transmission des données de transaction (e-invoicing / e-reporting) seront obligatoires au 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises, ETI, collectivités locales, et au 1er septembre 2027 pour les TPE, PME et micro-entreprises.

Pour la DGFIP, la réforme vise à sécuriser et fiabiliser les données de TVA, lutter contre la fraude et simplifier les échanges avec les entreprises.

La réforme entraîne une évolution des missions (contrôle, exploitation de données, accompagnement), une montée en compétence sur l'analyse de données massives ainsi qu'un renforcement du pilotage et du suivi de la TVA en temps réel. Elle s'inscrit dans la continuité des dispositifs existants, notamment Chorus Pro (facturation électronique dans la sphère publique) et le développement du data-mining et du ciblage de la fraude.

La mise à disposition de données de facturation quasi en temps réel doit améliorer la programmation et le ciblage du contrôle fiscal.

Il est à noter qu'une phase pilote est ouverte depuis le 1er mars 2026 pour une période de 6 mois.

La CGT Finances Publiques a fait observer que chaque chantier numérique entraînant soi-disant une amélioration de la productivité de nos services entraînaient pour les gouvernements successifs des suppressions d'emplois ; l'inquiétude était nécessairement patente.

Pour la direction, soit effectivement elle entraîne une diminution d'emplois soit ces emplois pourraient être consacrés à l'approfondissement de nos missions.

La CGT Finances Publiques a souligné qu'elle espérait que les députés aient l'analyse consistant effectivement à pérenniser et renforcer nos missions (La direction a coutume de dire que ce sont les parlementaires qui décident des suppressions d'emplois pour justifier et légitimer celles-ci....).

Point sur l'indisponibilité des applications Hélios et CDG-D en février 2026 (pour information)

L'origine de l'incident qui s'est produit est matérielle : cette panne a en effet été causée par la défaillance d'une baie de stockage (un matériel neuf et à l'état de l'art). Ce n'est pas une « cyberattaque » et ce n'est pas un « bug » applicatif.

Pour les postes hébergés sur le serveur de Metz, l'application n'était pas accessible. Pour les postes hébergés sur celui de Versailles, l'application fonctionnait au ralenti.

Cet incident a causé des désagréments importants pour les utilisateurs de l'application mais aussi pour les services ordonnateurs en stoppant la transmission des flux de données entre les collectivités locales et les hôpitaux, d'une part, et les services comptables de la DGFIP, d'autre part, retardant le traitement des opérations de dépenses ou de recettes.

Les associations des élus locaux, les services financiers des collectivités locales (ainsi que les hôpitaux) ont été tenus régulièrement informés des difficultés rencontrées et de l'évolution de la situation.

Grâce à la très forte mobilisation des équipes techniques de la DGFIP, ainsi que de l'intervention du fournisseur du matériel à l'origine de la panne, le matériel a pu être réparé et les sites d'hébergement reconfigurés pour permettre le redémarrage d'Hélios dans les meilleurs délais possibles.

Le redémarrage de l'application Hélios a eu lieu de façon progressive : l'activité a ainsi pu redémarrer :

- dès le vendredi 13 février pour la moitié des postes comptables de la DGFIP ;
- et à partir du mardi 17 février matin, l'application a été progressivement disponible dans l'ensemble des postes comptables de la DGFIP.

Dans la Somme, le rétablissement s'est fait progressivement :

- le 17 février pour TGAA, le SGC de Poix de Picardie et le SGC de Montdidier ;
- le 19 février pour la paierie départementale.

L'ensemble des agents ainsi que les représentants du personnel ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation ; au niveau national, une foire aux questions était accessible.

Pour la CGT Finances Publiques, cette panne engendre nécessairement un surcroît d'activité. Les collègues sont invités à nous contacter si les modalités de reprise d'activité mises en place n'étaient pas convenables.

Présentation du rapport d'activité 2025 de la DDFIP de la Somme (pour information) ;

La direction a présenté le rapport d'activité de l'année 2025 sous une nouvelle mouture. Celui-ci est d'ores et déjà disponible sur l'intranet [Ulysse 80](#).

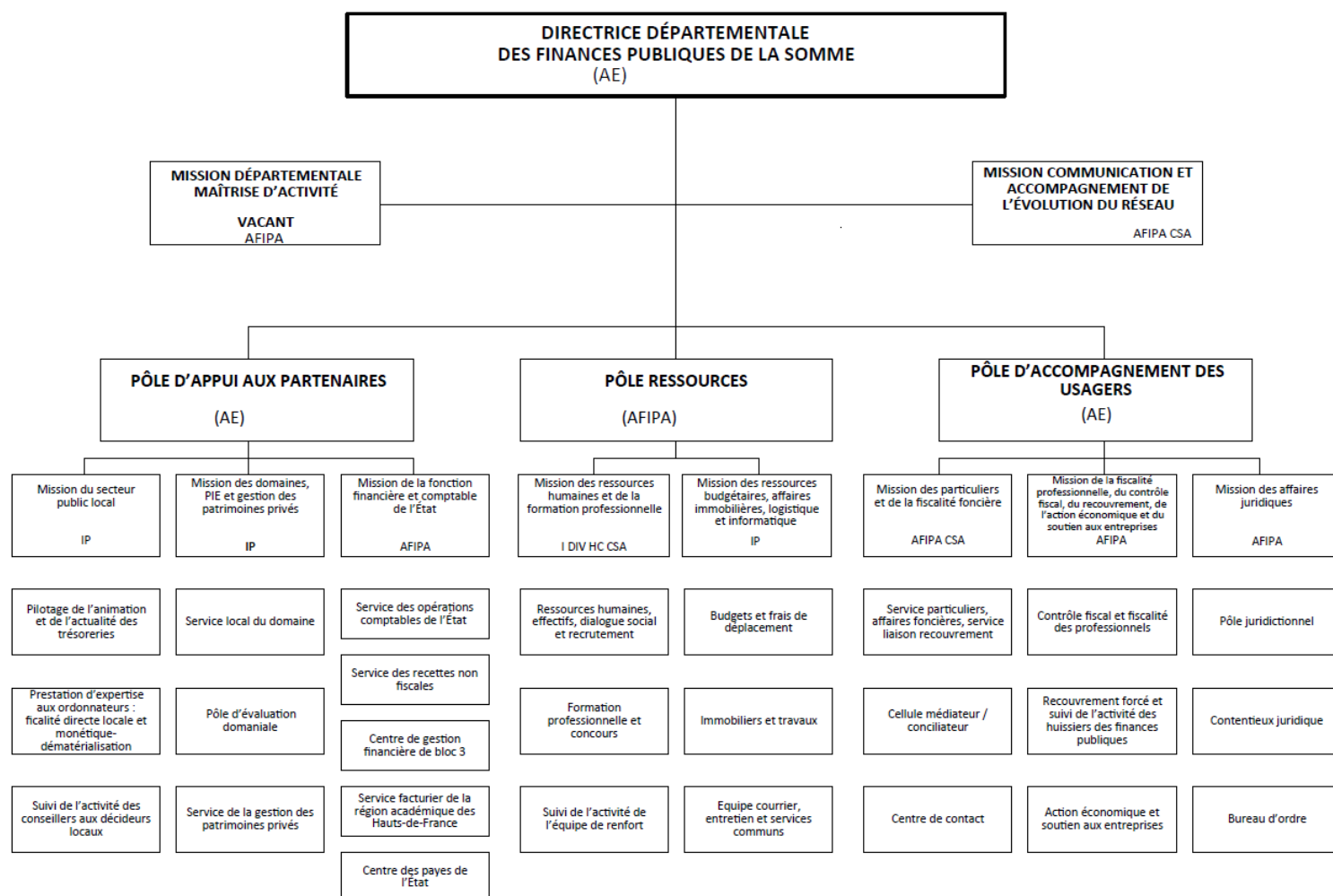
La direction a indiqué que les résultats de notre direction avaient été atteints.

Pour la CGT Finances Publiques, si le rapport d'activité montre l'investissement de l'ensemble des agents de la DDFIP de la Somme dans l'exercice de leurs missions, contribuant au rayonnement de l'image sérieuse de la DGFIP, il n'en en rien révélateur de la dégradation des conditions de travail subies par les agents des Finances Publiques.

Nouvelle organisation de la direction départementale (pour avis)

La directrice a présenté le nouvel organigramme de la direction à compter du 1^{er} septembre 2026. Considérant que la décision avait été prise et ce indépendamment de l'avis des organisations syndicales, la CGT Finances Publiques de la Somme a fait le choix de s'abstenir.... Les autres organisations syndicales ont fait de même.

L'organigramme sera le suivant :



Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL (cf article 32 et 39 du RI) (pour information) ;

La CGT a demandé lors du précédent CSAL que le bilan sur le télétravail ait pour unité de référence la journée et non la demie-journée. L'administration a indiqué que cette demande serait prise en compte pour le prochain bilan annuel.

Informations diverses

SIP d'ABBEVILLE : Le nouveau responsable de service sera Monsieur Eric Venel, actuellement adjoint à la division BILI. Il prendra ses fonctions début mai.

Les élus CGT présents.
Patrick LE MOUILLOUR
Nicolas Plouard

LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)